



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

domaine public

Question écrite n° 25259

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le Premier ministre sur la dégradation de l'état et de l'entretien des espaces publics. Comparativement à certains de nos voisins européens, la France accuse un retard important en matière de propreté de l'espace public. Entrées de villes parfois négligées, amoncellement d'ordures et de déchets aux abords des principaux axes routiers, agglomérations où règnent des comportements inciviques : tout ceci donne une image désolante de nos territoires, en dépit des efforts humains et financier déployés localement pour combattre ces comportements. Incombant pour l'essentiel au bloc communal, le niveau d'hygiène et de propreté de l'espace varie alors considérablement selon les moyens de la collectivité. La propreté est un élément important dans la garantie de la qualité du cadre de vie des Français. Dans ce sens, trois leviers sont à mobiliser : la sensibilisation des individus, le renforcement de la verbalisation et un meilleur accompagnement des collectivités. C'est pourquoi il interroge le Premier ministre sur la possibilité de mettre en place un vaste plan d'action national et de créer une mission interministérielle afin d'évaluer et de piloter ces politiques.

Texte de la réponse

La propreté du réseau routier national non concédé est une préoccupation constante des services routiers de l'État. Toutefois, malgré leurs efforts et les campagnes nationales de communication sur « la propreté des routes », l'incivilité croissante de certains usagers voire de certains détenteurs de déchets conduit à une situation très dégradée dans certains lieux. En particulier, sur le réseau d'Île-de-France où les contraintes d'intervention liées au trafic sont très importantes, la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) n'est pas en mesure de procéder, quotidiennement et en temps réel, au ramassage des déchets. Malgré ces contraintes, la DiRIF a déjà mis en oeuvre de nombreuses actions pour empêcher les dépôts sauvages : notamment la mise en place de plots en béton afin d'interdire l'accès des espaces publics aux dépositaires des déchets ou encore le remodelage des terrains, une surface vallonnée étant moins favorable aux accès. Enfin, un programme spécifique d'entretien et de nettoyage a été engagé en septembre dernier, en particulier en Seine-Saint-Denis. Plus de 2 000 tonnes de déchets ont ainsi été enlevées ; le coût de cette opération dépasse 1 million d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25259

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4279

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13520